



Le magazine des adhérents  
**Gironde**

GR O U P E **vyv**



mon  
**ESPACE**  
**SANTÉ**

## RENCONTRE MUTUELLE

**Judi 2 juin 2022 de 18h à 20h**

Réservez la date et restez attentifs  
 aux prochaines informations !

**3** Mutuelle santé  
 ou assurance  
 santé :  
 Est-ce la même  
 chose ?

**4** Activité  
 Gironde  
 en 2021

**8** Mon Espace  
 Santé

**||** Rencontre  
 Mutuelle



# LA RÉFORME

## de la Protection Sociale Complémentaire des Fonctionnaires

Au milieu de cette période perturbée, je ne peux contourner cette réforme de la PSC (Protection Sociale Complémentaire des Fonctionnaires) car elle va fondamentalement changer notre mode de protection sociale en harmonisant, d'une certaine façon, la protection sociale complémentaire des fonctionnaires avec celle des salariés, telle qu'elle a été organisée en 2013 avec l'ANI (Accord National Interprofessionnel).

**Tout d'abord, cette réforme dissocie officiellement le statut des fonctionnaires actifs de celui des fonctionnaires retraités. Ces derniers pourront rejoindre un contrat collectif similaire à celui proposé aux actifs, mais dans le cadre d'équilibres spécifiques aux retraités.**

Ces derniers :

– Ne bénéficieront pas d'une participation de l'employeur,

– Ne bénéficieront plus d'une possibilité de mutualisation des risques avec les actifs.

Aujourd'hui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la face émergée de l'iceberg «PSC» c'est que les fonctionnaires actifs de la Fonction Publique d'État (FPE) perçoivent 15 € par mois lorsqu'ils sont adhérents à un contrat d'assurance maladie complémentaire santé, solidaire et responsable.

La face immergée de ce même

iceberg c'est qu'aujourd'hui, sur la FPE, il n'y a aucun engagement ferme de l'État pour ce qui est de la Prévoyance, et cela même si des négociations complémentaires ont débuté fin février, 3 semaines après la signature du premier volet sur la santé seule.

Néanmoins, la signature unanime par les organisations syndicales – elles n'avaient probablement pas d'autre véritable alternative – de l'accord proposé au niveau interministériel fin janvier 2022 emporte le fait que les négociations déboucheront sur un contrat collectif à adhésion obligatoire pour l'ensemble des fonctionnaires actifs de la FPE.

Ces contrats vont, bien sûr, se préciser et éventuellement se voir complétés au niveau des différents ministères de la Fonction publique, mais ils ne pourront pas proposer des prestations inférieures à ce qui est déjà défini par les bases de l'accord interministériel.

De fait, et sans vouloir trop entrer dans les détails, la complémentaire santé des actifs devra réaliser seule ses équilibres entre les prestations, les frais de gestion et les cotisations versées sur une base théorique «100» dont 50 % seront versés par l'État.

Et, de même, la complémentaire santé des retraités devra réali-

ser seule ses équilibres entre les prestations, les frais de gestion et les cotisations versées sur une base théorique maximale de «175», base à laquelle nous ne parviendrons qu'au bout de 5 ans (100 la 1<sup>re</sup> année, 125 la 2<sup>e</sup>, 150 la 3<sup>e</sup>). Ces derniers, les retraités, auront 1 an, à compter de la mise en place du contrat collectif des actifs, pour décider s'ils souhaitent rejoindre ce contrat.

Pour l'exemple, si nous considérons que la base est de 60 € (en santé seule), les actifs auront à leur charge, en moyenne, 30 €; les retraités assumeront les 60 €, seuls, la première année, puis paieront 75 € la seconde, 90 € la 3<sup>e</sup>, pour finir à 105 € au-delà de la cinquième année. Au-delà de ces 5 premières années, il n'y a plus rien de garanti.

Ce sujet méritera que nous y revenions plus en détail ultérieurement, au fur et à mesure de l'évolution des négociations. Nous ne manquerons pas de le faire en utilisant l'ensemble de nos moyens de communication (lettres d'information, mails, publications papier, pages départementales...).

N'hésitez pas à revenir vers nous si vous souhaitez accéder à plus d'informations.

Jean-Marc GASTEIX,  
Président MGEN 33



**ÉDITORIAL**


**Nous pensions avoir définitivement tourné la page... la guerre, ce n'était plus pour nous, Européens ! Mais aujourd'hui, comment ne pas avoir une pensée pour l'Ukraine ?**

À l'heure où j'écris ces quelques lignes, la seule certitude que nous ayons est que ce pays subit un assaut militaire russe, et des bombardements qui n'épargnent rien, ni personne. Cela rappelle tellement d'heures sombres

# Quelle époque !

que nous n'aurions pas souhaité voir se reproduire.

Alors, bien sûr, la crise sanitaire liée à la COVID-19 devient secondaire et nos divergences entre vaccinés, non-vaccinés, opposants au(x) vaccin(s) [...] très relatives dans une période aussi délétère.

Alors, bien sûr, nos préoccupations françaises, avec de futures élections présidentielles et législatives, peuvent paraître très accessoires.

Alors, bien sûr, comment apporter une information concernant nos élections pour le renouvellement de nos Comités de section qui deviennent des Comités départementaux cette année ?

C'est pourtant ce que je vais faire en page 6, de façon un

peu plus détaillée, car l'actualité montre, une fois de plus, l'importance de la communication et de l'échange.

En page 2, je prendrai également le temps de revenir sur la réforme de la Protection Sociale Complémentaire des fonctionnaires (la PSC). Sur le fond d'une unanimité de signature des organisations syndicales, il s'agit bien d'une réforme majeure de notre protection sociale dont la mise en œuvre pourrait se faire en 2025 pour l'Éducation nationale. Cette réforme nous fait passer d'une complémentaire santé individuelle à adhésion facultative à un contrat collectif obligatoire au sein duquel nous ne pourrions quasiment plus porter nos solidarités intergénérationnelles dont, notamment, les

solidarités entre les actifs et les retraités.

Et enfin en page 11, je vous présenterai notre thème annuel de réflexion sur « La fin de vie ». Les élus départementaux auront déjà partagé leurs points de vue au moment où vous lirez ces lignes ; tous sont respectables, les leurs comme les vôtres !

C'est pourquoi nous vous inviterons à venir échanger sur ce sujet à l'occasion de notre prochaine « Rencontre mutuelle » qui aura lieu le jeudi 2 juin.

Je vous souhaite une excellente fin de journée et vous recommande une nouvelle fois de prendre soin de vous.

Bordeaux, le 09/03/2022,  
Jean-Marc GASTEIX,  
Président MGEN 33

## Mutuelle santé ou assurance santé Est-ce la même chose ?

Selon le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics, le mot « mutuelle » est issu du latin « mutuus » qui signifie « qui s'échange » ou « réciproque ».

L'une des principales différences entre une assurance santé et une mutuelle santé concerne leur statut et leur fonctionnement. Bien que du point de vue de la personne assurée elles répondent au même objectif, diminuer les frais de santé à sa charge en délivrant des remboursements complémentaires à ceux de

l'Assurance maladie, leur mode de fonctionnement n'est pas le même et elles ne poursuivent pas les mêmes buts.

Une mutuelle santé est une société à **but non lucratif**, régie par le Code de la Mutualité. Il n'est donc pas question d'actionnaires ni de cotation boursière. Une mutuelle appartient à l'Économie Sociale et Solidaire. Son fonctionnement repose sur le principe de solidarité entre les adhérents.

Tous les mutualistes sont appelés à voter pour élire leurs représentants, délégués et administrateurs qui siègent aux Assemblées Générales

et au Conseil d'Administration, instances qui ont pour rôle d'assurer la gestion de la mutuelle.

Une assurance santé, quant à elle, est proposée par une compagnie d'assurances, société privée à **but lucratif** régie par le Code des Assurances. Les bénéfices générés sont, en partie, reversés aux actionnaires et non totalement mis en réserve ou réinvestis au bénéfice des assurés comme dans une mutuelle.

**Philippe BRÉJOUX  
et Jean-François GARRIC  
Élus MGEN 33**

### Magazine des adhérents de la Gironde

209, boulevard Jean-Jacques Bosc  
33800 BORDEAUX

Tél. 3676 - [www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)

Site départemental : <https://proximite.mgen.fr/41-section-mgen-de-la-gironde>  
Twitter : @MGEN33

Horaires habituels qui peuvent varier durant la crise sanitaire, veuillez vérifier ces informations sur le site internet de la section :

– hors vacances scolaires :  
lundi, mardi, mercredi, vendredi  
de 9 h à 17 h 30,  
le jeudi de 10 h à 17 h 30

– durant les vacances scolaires :  
lundi, mardi, mercredi, vendredi  
de 9 h à 17 h, le jeudi de 10 h à 17 h

Directeur de la publication : JM. Gasteix.

Photos : MGEN, Shutterstock

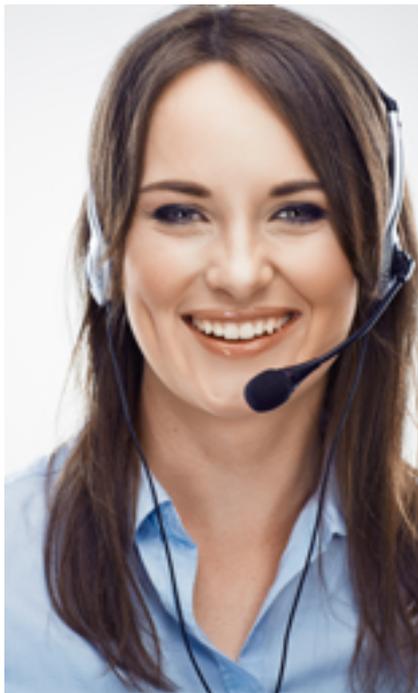
Photo de couverture : Shutterstock

Conception et réalisation :

 global conseil concept création

# Activité GIRONDE

en 2021



Prestations,  
services  
et offres  
additionnelles



AUTONOMIE ACTION SOCIALE	HANDICAP	514 bénéficiaires	227 127 €
	DÉPENDANCE	307 bénéficiaires	134 444 €
AIDE AU MUTUALISTE AIDANT		37 bénéficiaires	12 546 €
SERVICE D'AIDE À DOMICILE	ACTION SOCIALE	113 bénéficiaires	74 066 €
SOLIDARITÉ	AIDES	133 bénéficiaires	76 740 €
	PRÊTS	34 bénéficiaires	56 406 €
AIDE À LA MATERNITÉ		310 bénéficiaires	52 800 €
SOINS COÛTEUX		845 bénéficiaires	169 839 €
PRÉVENTION		91 entretiens menés 6 actions santé ou citoyenneté	
SERVICE D'AIDE À DOMICILE	ASSURANCE	132 bénéficiaires	43 837 €
PRÉVOYANCE DÉPENDANCE TOTALE		217 bénéficiaires	283 946 €
PRÉVOYANCE PERTE TEMPORAIRE D'AUTONOMIE		52 bénéficiaires	54 800 €
PRÉVOYANCE ALLOCATIONS JOURNALIÈRES		861 bénéficiaires	2 245 826 €
PRÉVOYANCE ALLOCATIONS D'INVALIDITÉ		227 bénéficiaires	860 463 €
PRÉVOYANCE DÉCÈS	PRESTATION INVALIDITÉ DÉCÈS & ALLOCATIONS DÉCÈS	718 victimes	2 893 482 €
ORPHELINAT		282 bénéficiaires	227 217 €
PRÉVOYANCE HABITAT SOLUTIONS ACQUISITION	323 PRÊTS IMMOBILIERS ASSURÉS DONT :		
	Caution Acquisition : 79 contrats pour 60 prêts cautionnés		
	Assurance Emprunteur : 333 contrats pour 260 prêts assurés non cautionnés		
	Assurance chômage : 79 contrats		
SOUSCRIPTIONS OFFRES ADDITIONNELLES	Contrats obsèques Néobsia : 97 souscriptions		
	Contrats prévoyance Décès Tempo : 147 souscriptions		
	Contrats Épargne Vie/Retraite : 41 souscriptions		
	Contrat Complément d'Autonomie : 63 souscriptions		
	Prêt Installation Mutualiste : 7 prêts		
MUTUALISATION NOUVELLES ADHÉSIONS	Offres MGEN Santé & Prévoyance : 969 adhésions		
	Offres Efficience Santé MGEN : 75 adhésions		
POPULATION MUTUALISTE	ADHÉRENTS MGEN : 68 547 PERSONNES dont 45 875 membres participants :		
	- 2 327 membres participants associés		
	- 662 membres participants jeunes		
	- 42 886 membres participants		
	parmi lesquels 22 209 actifs et 20 676 retraités et invalides		
	22 672 membres bénéficiaires parmi lesquels 5 797 bénéficiaires conjoints et 16 875 bénéficiaires enfants		
	Adhérents MGEN FILIA : 3 333 personnes		
	Complémentaire Santé Solidaire (MGEN & État) : 547 personnes		

# Gestion financière DE LA SECTION 33

pour l'année 2021

## PRESTATIONS SÉCURITÉ SOCIALE 2021 124 333 124 €

Le montant des prestations payées en 2021 s'élève à **124 333 124 €**, nous notons une augmentation de 15,7 %, soit **+ 16 906 278 €** par rapport à l'année 2020.

## PRESTATIONS MGEN 2021 COMPLÉMENTAIRE SANTÉ 37 274 072 €

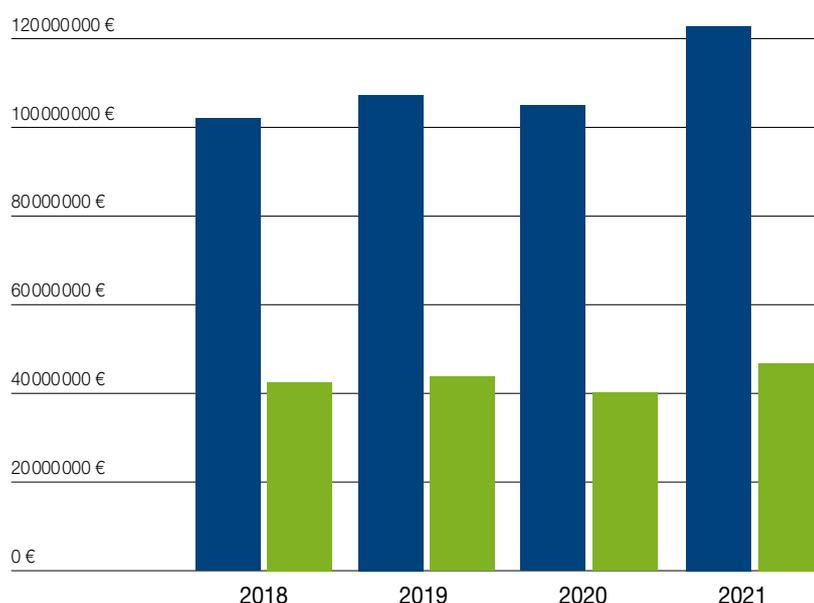
### Prestations mutualistes, complémentaires de la Sécurité Sociale.

Maladie / Maternité :	20 155 434 €
Hospitalisation :	5 941 982 €
Dentaire :	7 055 463 €
Optique :	4 121 194 €

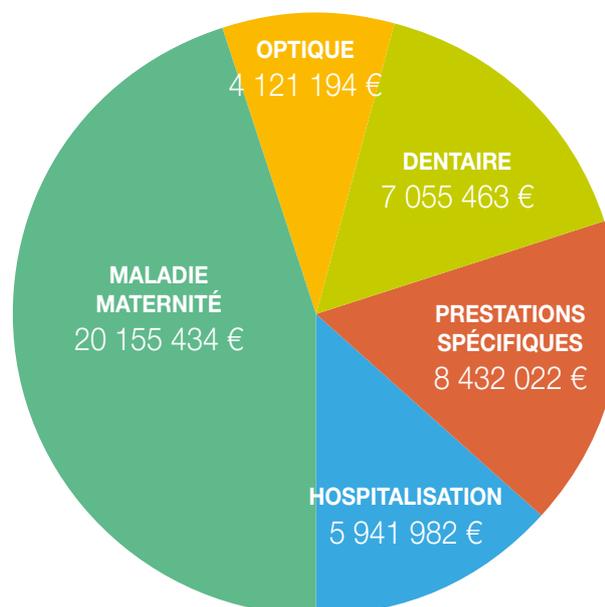
## PRESTATIONS MGEN 2021 SPÉCIFIQUES & SERVICES 8 432 022 €

Aide à la Maternité :	52 800 €
Solidarité, Soins coûteux :	302 985 €
Allocations Journalières :	2 245 826 €
Allocations Invalidité :	860 463 €
Handicap, Dépendance, Aide à Domicile :	479 474 €
Décès, Orphelinat :	3 120 699 €
Dépendance totale, Perte Temporaire d'Autonomie, Aide au Mutualiste aidant :	351 292 €
Habitat (Assurance Emprunteur et chômage):	618 483 €

## MONTANT DES PRESTATIONS VERSÉES



	2018	2019	2020	2021
SÉCURITÉ SOCIALE	105 329 896 €	109 404 311 €	107 426 846 €	124 333 124 €
MGEN	44 191 378 €	44 603 941 €	40 085 274 €	45 306 094 €



## PRESTATIONS MUTUALISTES MGEN 2021

# La MGEN en Gironde

Nouvelles modalités, nouveau fonctionnement, le Comité de section se transforme en Comité départemental.

Vous venez de renouveler l'entière du Comité et par ordre alphabétique :

## Sont élus pour 6 ans

<b><u>Catherine AMBEAU</u></b>	Professeure second degré
<b><u>Vincent BOURGUIGNON</u></b>	Professeur des écoles
<b><u>Nathalie BRUNET</u></b>	Professeure des écoles
<b><u>Marc BUISSON</u></b>	Délégué MGEN Gironde
<b><u>Bernadette DOR</u></b>	Retraitée
<b><u>Jean-Marc GASTEIX</u></b>	Professeur des écoles
<b><u>Catherine GAUDIN</u></b>	Professeure des écoles
<b><u>Coralie GODAIN</u></b>	Personnel d'encadrement

<b><u>Céline GRAVELLIER</u></b>	Professeure des écoles
<b><u>Hélène LAMBERTY</u></b>	Gestionnaire comptable
<b><u>Yannick LAVESQUE</u></b>	Professeur des écoles
<b><u>Jean-François LAREQUIE</u></b>	Retraité
<b><u>Yves MONTOYA</u></b>	Maître de Conférences
<b><u>Dimitri TAURAND</u></b>	Professeur des écoles
<b><u>Mireille TEILLET</u></b>	Directrice MGEN Gironde

## Sont élus pour 3 ans

<b><u>Stéphane ALLEMAND</u></b>	Principal de collège
<b><u>François BARLAND</u></b>	Délégué MGEN Gironde
<b><u>Francine BARTHEL</u></b>	Agent Comptable
<b><u>François BÉREAU</u></b>	Délégué MGEN Gironde
<b><u>Christian-Philippe BRÉJOUX</u></b>	Retraité
<b><u>Evelyne BRUN</u></b>	Retraitée
<b><u>Bernard CAILLON</u></b>	Retraité
<b><u>Laurence CHAUSSAT</u></b>	Professeure second degré

<b><u>Philippe CRIOU</u></b>	Directeur Centre de Santé Mentale MGEN de Bordeaux
<b><u>Alain DURAND</u></b>	Retraité
<b><u>Anne-Marie DZUIRA</u></b>	Adjoint Technique territorial
<b><u>Evelyne FAUGEROLLE</u></b>	Professeure second degré
<b><u>Bruno SARDOS</u></b>	Professeur des écoles
<b><u>Guylaine SARLET</u></b>	Retraitée
<b><u>Marie-Noëlle SIMON</u></b>	Rédactrice territoriale au Conseil départemental

**Les 22 personnes ayant leurs noms soulignés sont également élues au sein de la délégation aux Assemblées générales.**

À l'issue de la première réunion d'installation du nouveau Comité départemental qui aura lieu au début du mois d'avril, un président sera désigné pour recevoir la délégation de pouvoirs en tant qu'ordonnateur et un autre des membres du Comité sera désigné pour

recevoir une délégation de signature en tant que payeur.

Au cours de cette même réunion seront installés les 3 Comités statutaires, à savoir le Comité départemental des opérations électorales (CDOE), le Comité de gestion du Club Santé Séniors et le Comité d'action sociale (CAS).

Ultérieurement et au cours des années à venir, nous serons amenés à convoquer

des commissions sur d'autres thématiques, telles que, par exemple, la prévention. Ce qui est nouveau, c'est que ces commissions seront ouvertes à des adhérents non élus qui, de ce fait, pourront venir s'associer, ponctuellement ou plus régulièrement, à nos travaux, qu'il s'agisse de temps de réflexion ou d'animations plus matérielles à destination des adhérents du département.

**Jean-Marc GASTEIX,**  
Président MGEN 33

# Les adhérents PARLENT AUX... ADHÉRENTS

À la suite d'une campagne d'appels téléphoniques, effectuée pendant la période du premier confinement, à l'attention de nos aînés de 75 ans et plus, votre délégation départementale revient vers vous.

**Les élus du comité de section de la Gironde se lanceront dans une nouvelle campagne d'appels au cours du mois d'avril, à destination des adhérents ayant entre 75 et 80 ans.**

Nous essaierons de joindre le plus grand nombre d'entre vous pour vous assurer de la sollicitude bienveillante de votre section au fil de cette crise sanitaire au long cours.

- N'avez-vous pas trop souffert durant cette pandémie ?
- Ne vous a-t-elle pas fait réfléchir sur une mise à jour de vos besoins ?
- Quelles relations entretenez-vous avec votre délégation ?
- Utilisez-vous votre espace personnel ?
- Qu'attendez-vous de votre Mutuelle ?

Vous pourrez envisager de telles questions auprès de vos élus et délégués en charge de ces appels. Merci de nous réserver un accueil mutualiste intéressé et chaleureux.

## LES CORRESPONDANTS MGEN

Plus de deux ans de pandémie, des confinements successifs, du télétravail, de l'en-

seignement à distance dans le cadre de la désormais fameuse continuité pédagogique, et voici toutes les relations sociales bien fragilisées. Le réseau des correspondants de la MGEN dans les différentes structures n'échappe pas à la règle. Il a donc été décidé de les recontacter individuellement afin de renouer ces liens distendus.

Téléphone à la main, l'élu(e) vaillant(e) ou le délégué dévoué appelle sans relâche les 180 correspondants MGEN de la Gironde. Mais qui sont-ils ? En majorité des femmes, de tous les âges, des professeurs des écoles et du secondaire, des agents de service, des administratifs, secrétaires ou chefs de service, qui ont accepté ce statut bénévole de relais MGEN sur leur lieu de travail.

L'appel réserve des surprises : faux numéro, standard impossible à franchir, mutation ou retraite non renseignée. Une fois la personne voulue au bout du fil, le dialogue part dans des directions imprévues. Tous sont heureux d'être contactés, notamment ceux qui vous annoncent leur départ récent ou imminent à la retraite. Il faut noter que ceux-là ont souvent prévu leur remplacement, montrant à la fois leur attachement à la MGEN et



l'attractivité qu'elle continue à exercer. « Rarement, on tombe sur un bougon, mécontent de la MGEN, au point de ne plus souhaiter la représenter. »

Souvent, le correspondant s'inquiète : en fait-il assez ? Informe-t-il suffisamment ses collègues ? Est-il à la hauteur ? La conversation est informelle, on échange des expériences, on se met au courant des derniers dispositifs, des évolutions à venir, on se rassure réciproquement, on prévoit des interventions, des visites, on promet de la documentation, on entretient la flamme mutualiste. L'élu est souvent lui-même un correspondant de la MGEN dans son propre établissement, et connaît les difficultés de l'exercice.

Et puis, on passe le relais. Ce n'est que le début du travail de fournir des délégués et des conseillers de la section, qui répondront aux besoins de chaque correspondant. La MGEN, ce corps en mouvement.

**Laurence CHAUSSAT, Philippe BRÉJOUX  
et Jean-François GARRIC  
Élus MGEN 33**

## LE CRB : QU'EST-CE ?



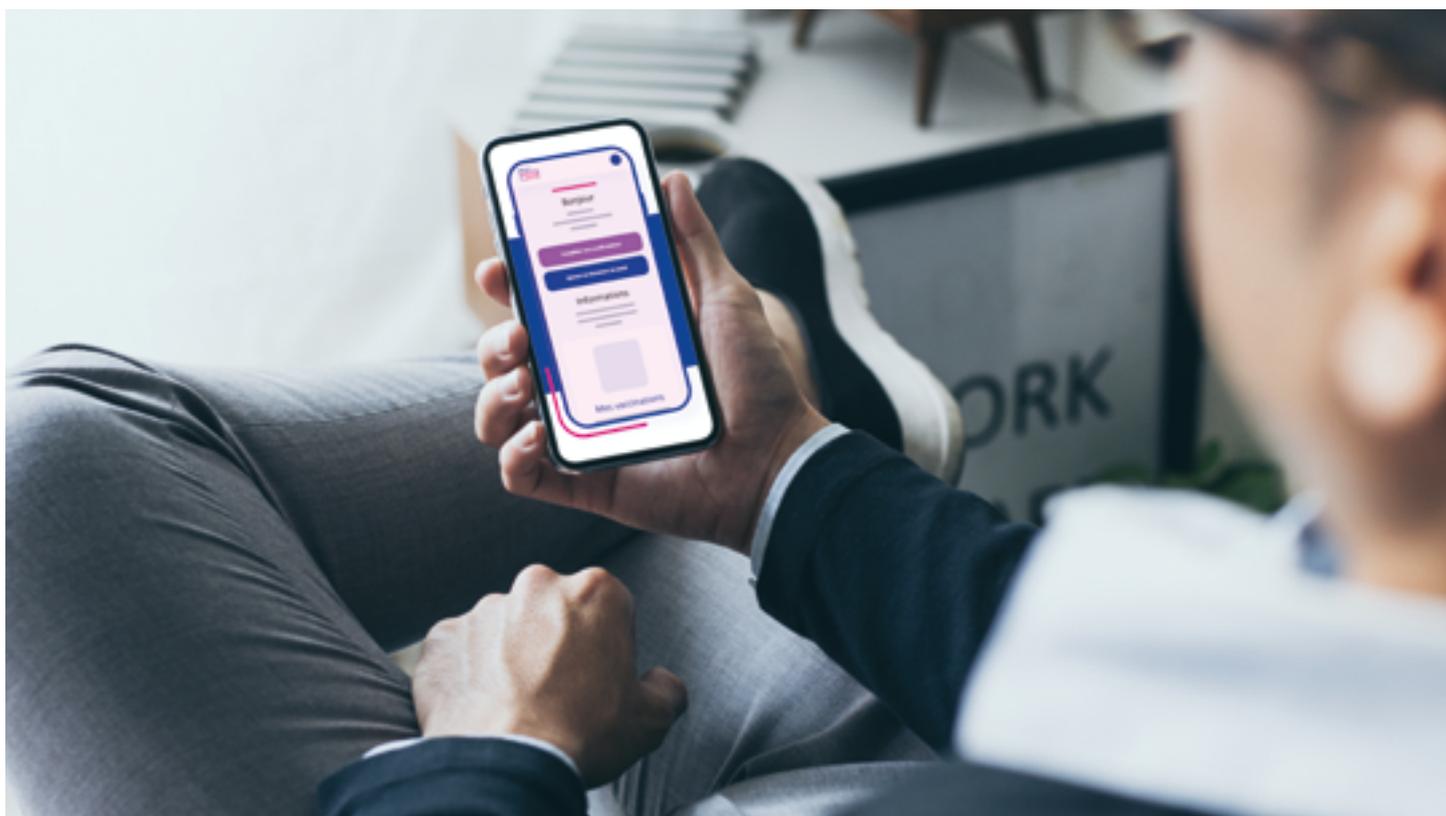
Le Centre de Réadaptation de l'académie de Bordeaux (CRB) est un dispositif de reconfrontation au travail auxquels participent étroitement les médecins de prévention et les services des ressources humaines du Rectorat.

Il organise des stages visant à évaluer les capacités de reprise des fonctions, à analyser les difficultés constatées et/ou persistantes, à aider l'élucidation du choix de reprise du métier ou d'engagement dans un projet de reconversion.

L'objectif du dispositif est d'accompagner les agents en congé de maladie ordinaire, en congé longue maladie ou en congé longue durée, sur un stage thérapeutique en les mettant en situation professionnelle quelques heures en fonction du projet défini au préalable. Il s'agit, dans tous les cas, de leur redonner confiance et de les préparer à la reprise du travail.

# Mon Espace SANTÉ

Vous avez sûrement reçu un courrier postal ou un mail de la part de l'Assurance Maladie et du ministère des Solidarités et de la Santé, vous invitant à ouvrir votre espace numérique « Mon Espace Santé ». (Vous avez peut-être même reçu plusieurs courriers, si vous avez un ou plusieurs enfants dont vous êtes « l'ouvreur de droit principal. ») Si tel n'est pas le cas, vous pouvez activer Mon Espace Santé sur [monespacesante.fr](https://monespacesante.fr)



**Même si le logo de MGEN n'apparaît pas sur ce courrier, vous êtes bien concerné. Comme l'ensemble des assurés sociaux, vous allez pouvoir bénéficier de ce nouvel outil.**

Ce dispositif, soutenu par MGEN, permet d'aider chacun d'entre nous à mieux gérer son suivi en termes de santé, mais également représente une véritable avancée en cas d'urgence. En effet, les secours pourront accéder à certaines informations de santé, si vous avez permis cette fonctionnalité, améliorant ainsi votre prise en charge et, potentiellement, augmentant vos chances de survie.

Ce dispositif, porté par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, a quatre fonctions principales :

## Une messagerie sécurisée

Elle permet à vos professionnels de santé de vous envoyer des informations en toute confidentialité et sécurité. Ils peuvent également vous transmettre des documents que vous pourrez ajouter à votre dossier médical.

## Un dossier médical

Sûr et facile d'accès, toutes les informations de santé du patient se retrouvent dans un seul endroit (traitements, résultats d'examen, radios, ordonnances, carnet de vaccination). Il peut y ajouter librement tout document utile à sa prise en charge. Son médecin traitant, son pharmacien et tous les autres professionnels de santé qui le suivent pourront aussi l'alimenter, si le patient les a autorisés à le faire. L'utilisateur peut également renseigner son profil médical avec des infor-

mations personnelles comme ses allergies et antécédents familiaux ou encore y enregistrer ses mesures médicales (poids, taille, tension, glycémie, etc.). Une fois le dossier médical complété, cet historique de soins et de mesures peut être partagé avec les

## PRATIQUE

Il est possible de partager la gestion du profil Mon espace santé de son enfant avec un autre représentant légal (second parent ou tuteur légal) en se rendant dans la rubrique « Partage du profil » située dans les paramètres de son compte.

## POUR TOUTES AUTRES QUESTIONS

ou en cas de besoin d'aide,  
vous pouvez appeler le

# 3422

professionnels de santé de son choix afin d'assurer un meilleur suivi médical et éviter les examens inutiles. Par exemple, lorsqu'un patient est pris en charge par un médecin qui n'est pas son médecin habituel, à l'occasion d'un déplacement ou en cas d'urgence, le dossier médical contenu dans *Mon espace santé* permet d'être soigné plus efficacement. (À noter que vous y retrouverez le contenu de votre Dossier Médical Partagé [DMP] si vous en possédez un.)

### Un agenda médical

Déployé courant 2022, il permettra au patient de regrouper tous ses rendez-vous médicaux. Il pourra ainsi suivre l'historique de ses rendez-vous pour mieux les organiser et ne pas oublier de planifier les prochains. L'agenda permettra également d'être alerté pour les rappels de dépistage ou de vaccination. À terme, celui-ci pourra être synchronisé avec les plateformes de prise de rendez-vous médicaux référencées au catalogue de *Mon espace santé*.

### Un catalogue de service et d'application référencés par les pouvoirs publics

Là aussi disponible courant 2022, ce service sera proposé au sein de *Mon espace santé*. Par exemple, il sera possible de suivre et préserver sa santé en synchronisant *Mon espace santé* avec des objets connectés à même d'enrichir en données son dossier médical.

Lors de votre première connexion, vous serez amené à remplir la partie « Mon profil médical » qui permet de partager l'essentiel de vos informations de santé comme :

- Vos maladies et sujets de santé
- Vos traitements
- Vos allergies
- Vos vaccinations
- Vos mesures de santé

Vous êtes libre quant au partage de vos données puisque c'est vous qui choisissez les professionnels avec qui vous souhaitez partager les documents stockés dans cet espace numérique.

### Et la sécurité ?

Les données sont hébergées en France dans un environnement sécurisé qui est certifié selon le très strict référentiel HDS (Hébergeur de Données de Santé) et elles sont protégées par l'Assurance maladie. Personne n'y accède si ce n'est les professionnels de santé à qui vous accordez des droits.

Les documents présents dans *Mon espace santé* sont visibles par les professionnels de santé qui y sont autorisés par la loi et les textes réglementaires. Ni l'Assurance Maladie, ni les mutuelles, ni la médecine du travail n'y ont accès.

C'est le patient qui décide quels professionnels de santé peuvent avoir accès à ses documents. Il lui est également possible de masquer un document à tout moment depuis le site *Mon espace santé*.

**Marc BUISSON,**  
Délégué MGEN 33

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS  
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE  
OU PERSONNELLE ?

## ÉCHANGEZ AVEC UN(E) PSYCHOLOGUE



en face-à-face

à l'Espace d'Accueil  
et d'Écoute

par téléphone

du lundi au vendredi

Appelez le

0 805 500 005
Service & appel  
gratuits

de 8h30 à 18h30

Service anonyme,  
confidentiel et gratuit  
Réservé aux agents du MENESR



MINISTRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



ESPACE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE



GROUPE **vyv**

# ET SI...

... je dois subir des soins dont j'ignore s'ils seront totalement remboursés ?

Avant de vous engager dans des soins susceptibles de vous laisser des frais à charge, nous vous invitons à contacter votre Section MGEN et à nous remettre un devis afin que nous puissions vous indiquer quel serait le reste à charge après les remboursements des parts :

## Sécurité Sociale

Si vos dépenses de soins entrent dans la liste de prestations et produits remboursables en sécurité sociale, la participation au titre du régime obligatoire se fera selon la réglementation sur la base du tarif de responsabilité Sécurité Sociale. Si vos soins entrent dans le cadre d'une affection de longue durée pour laquelle vous bénéficiez d'une exonération du ticket modérateur, la participation du régime obligatoire se fera sur la base de 100 % du tarif de responsabilité Sécurité Sociale.

## MGEN

• S'il y a une participation du régime obligatoire de la Sécurité Sociale, MGEN intervient par une participation complémentaire ou supplémentaire pour participer à vos frais. Cette participation est à hauteur de ce qui



est prévu dans votre offre MGEN, exprimée en pourcentage du tarif de responsabilité Sécurité Sociale, et peut pour certains soins aller au-delà de 100 %.

• S'il n'y a pas de participation du régime obligatoire de la Sécurité Sociale, MGEN est susceptible d'intervenir par une prestation forfaitaire selon votre offre si ces soins ont fait l'objet d'une prise en charge MGEN décidée par nos Assemblées Générales.

Depuis 2020, la réforme «reste à charge zéro» a prévu une prise en charge intégrale de certains soins dentaires et équipements (optique et audioprothèse) des paniers «100 % Santé».

François BÉREAU,  
Délégué MGEN 33



# Fit DAYS

Après 2 années de report, la journée du Fitdays aura lieu en Nouvelle Aquitaine le jeudi 16 juin 2022.

**La MGEN est bien connue pour son engagement en matière de prévention auprès de ses adhérents, mais également auprès des jeunes publics scolaires.**

Les épreuves sportives se dérouleront ainsi :

– de 16 h à 18 h : découverte du triathlon pour tous les enfants

– de 18 à 19 h : parcours du cœur FITDays MGEN en famille et en musique.

**DÉCOUVERTE DU TRIATHLON :** Initiez vos enfants de 5 à 12 ans au triathlon.

20 m de natation + 1 km de VTT + 50 m de course à pied. Matériel à apporter : maillot de bain et chaussures de courses.

Matériel prêté sur place : VTT, casques, combinaisons en néoprène.

**PARCOURS DU CŒUR :** participez en relais avec vos enfants ou petits enfants.

L'enfant nage 20 m dans la piscine, il passe le relais à son binôme qui court ou marche 1 km puis l'enfant se place à l'entrée de la ligne d'arrivée pour terminer main dans la main avec son co-équipier sous l'arche.

Cet événement est un moment fort pour la MGEN de Gironde qui s'est engagée à soutenir et promouvoir cette opération.

Je vous laisse découvrir et vous inscrire en allant sur le site des **fitdays.fr**

Je vous remercie par avance de votre participation.

Philippe SENTENAC,  
Élu MGEN 33

# RENCONTRE Mutuelle

Cette année en Gironde, à l'occasion de cette Rencontre Mutuelle annuelle et de façon conjointe avec les autres départements d'Aquitaine pour la première partie, nous avons choisi de traiter un sujet de société, celui de « La fin de vie ».

- **Combien de personnes sont décédées en France en 2020 ?**
- **Des directives anticipées ? Pourquoi faire ?**
- **Soins palliatifs, sédation profonde, personne de confiance... de quoi parlons-nous ?**

À l'heure où j'écris ces lignes, la date est fixée, ce sera le jeudi 2 juin, de 18 h à 20 h. Merci donc de faire votre maximum pour nous réserver cette date.

Plusieurs éléments restent encore à définir :  
 — Pourrons-nous nous réunir en présentiel ?  
 — Où cette rencontre aura-t-elle lieu ?

Nous vous transmettrons les modalités pratiques, dès qu'elles seront définies, en fonction des conditions sanitaires du moment.

La période compliquée que nous traversons ne doit pas nous empêcher de « faire groupe » et de porter des réflexions collectives. En effet, si l'intelligence collective n'aboutit pas toujours à des consensus, elle permet néanmoins d'envisager les choses sous des

angles beaucoup plus divers et souvent, comble de fâcheux oublis. Dans le cas présent, il n'y a pas de mauvaise réponse, mais ces derniers doivent ou devraient être pris en pleine conscience... À nous de vous apporter les informations réglementaires, à vous d'en débattre.

Espérant que vous pourrez vous joindre à nous à cette occasion, je vous adresse mes sincères salutations mutualistes.

Jean-Marc GASTEIX,  
Président MGEN 33



## ADOSEN

toujours aux côtés de MGEN



GROUPE vyv

Fondée en 1962 par MGEN, ADOSEN — Prévention Santé MGEN, association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale, agit auprès de la communauté éducative au service du bien-être des élèves, de la maternelle à l'université autour des sujets de santé, citoyenneté et solidarité.



En 3 ans, 10 projets d'établissements scolaires, en Gironde, ont été primés. Cet appel à projets s'adresse au milieu scolaire, périscolaire et universitaire. Ainsi peuvent candidater les personnels éducatifs, les étudiants, mais également des associations souhaitant mener un projet au sein d'un établissement scolaire ou d'une université.

### Coop-Addict

Coop-Addict est un programme de prévention complet, réflexif et collaboratif développé pour tous les collégiens et collégiennes, lycéens et lycéennes de France. Basé sur un volet ludique, entre escape game et jeu de rôle, le programme comprend également un guide pédagogique.



### La campagne pour la 4<sup>e</sup> saison « Stéréotypes-Stéréomeufs » est lancée

La campagne « Stéréotypes-Stéréomeufs », pensée comme un outil pédagogique complet et basée sur un support numérique, vise à sensibiliser et à promouvoir l'égalité femmes/hommes, dans tous les domaines de la vie quotidienne (monde professionnel, orientation scolaire, vie privée, etc.) dès le plus jeune âge en ciblant en priorité les élèves du CM2 à la Terminale.

François BÉREAU,  
Délégué MGEN 33



**VOUS AUSSI REJOIGNEZ-NOUS EN ADHÉRANT À L'ASSOCIATION ADOSEN !**

Vous engager à nos côtés, c'est contribuer à l'émancipation des citoyennes et citoyens de demain !

# Accueils extérieurs 2022

Nous vous accueillons tous les jours  
du lundi au vendredi

Section Départementale de Gironde  
209, boulevard Jean-Jacques Bosc à Bordeaux  
Espace d'Accueil de Bordeaux  
33, cours d'Alsace-et-Lorraine à Bordeaux

En plus de ces  
deux lieux, nous  
avons mis en  
place plusieurs  
lieux d'accueil  
délocalisés.

Afin d'avoir les informations les plus  
actualisées possibles, n'hésitez pas  
à consulter les sites internet de la  
section et de l'espace d'accueil sur  
<https://proximite.mgen.fr/mutuelle-sante/fr/bordeaux>



## Vos points d'accueil extérieurs pour les personnels des structures

Hors vacances scolaires

Possibilité de prendre des rendez-vous

<b>UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (SCIENCES)</b> Bureau du SUAS - TALENCE	<b>1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi de chaque mois</b> 12h00 - 14h00 Par lien Booking
<b>UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (CARREIRE)</b> SCAS salle 30 Bat ED - BORDEAUX	<b>3<sup>e</sup> mardi de chaque mois</b> 13h30 - 17h00 Sur RV au 05 57 01 56 70
<b>UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (MONTAIGNE)</b> Esplanade des Antilles - PESSAC	<b>1<sup>er</sup> mardi de chaque mois</b> 9h30 - 16h30 Sur RV par lien Booking
<b>UNIVERSITÉ DE BORDEAUX (MONTESQUIEU)</b> Av. L. Duguit - Bureau D2 - PESSAC	<b>3<sup>e</sup> mardi de chaque mois</b> 9h00 - 12h00
<b>UNIVERSITÉ DE BORDEAUX PUSG (BASTIDE)</b>	<b>3<sup>e</sup> mardi de chaque mois</b> 14h00 - 17h00 Sur RV au 05 57 01 56 70

<b>ARS</b> 103 bis rue Belleville BORDEAUX	<b>3<sup>e</sup> jeudi de chaque mois</b> 9h00 - 12h30 Sur RV au 06 38 82 65 83
<b>DSDEN</b> 30, cours de Luze - Salle 217 BORDEAUX	<b>1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois</b> 9h00 - 12h00 sur RV par lien Booking ou au 06 38 82 65 83
<b>RECTORAT DE BORDEAUX</b> Rue Carayon-Latour - BORDEAUX	<b>4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois</b> 10h30 - 12h30 Sur RV au 06 38 36 76 24
<b>CITÉ ADMINISTRATIVE</b> 2, rue Jules Ferry - BORDEAUX	<b>3<sup>e</sup> mardi de chaque mois</b> Sans RV 9h30 - 12h00 Sur RV de 13h30 à 16h30 par lien Booking ou au 06 38 36 72 22
<b>DREETS</b> 19 rue Marguerite Crauste BORDEAUX	<b>2<sup>e</sup> lundi du mois par trimestre</b> 14h à 16h sur RV par lien Booking ou au 06 38 36 72 22
<b>CEREMA</b> Rue Pierre Ramond SAINT-MÉDARD-EN-JALLES	<b>1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois</b> 9h00 - 17h00 Sur RV au 06 38 82 65 83
<b>INSPE</b> Château Bourran 160, avenue de Verdun MÉRIGNAC	<b>3<sup>e</sup> jeudi du chaque mois</b> 9h00 - 17h00 Sur RV au 06 38 36 76 24



## Vos lieux d'accueil ouverts à tous les adhérents

<b>ANDERNOS-LES-BAINS*</b> CENTRE ADMINISTRATIF Face Mairie	<b>2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois</b> 9h30 - 17h00 Sur RV au 06 38 36 72 22
<b>BASSENS*</b> PLATEFORME DES SERVICES PUBLICS 19 avenue Jean Jaurès	<b>4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois</b> 9h - 12h et 13h-17h Sur RV au 06 38 36 76 24
<b>CREON*</b> LA CABANE À PROJET 32 rue Amaury de Craon	<b>2<sup>e</sup> mercredi de chaque mois</b> 14h30 - 18h00 Sur RV au 06 38 36 76 24
<b>LANGON*</b> CIO CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION 12 allée Garros	<b>4<sup>e</sup> mercredi de chaque mois</b> 9h - 12h30 / 13h30 - 17h00 (16h30 pendant les vacances scolaires) Sur RV au 06 38 36 76 24
<b>LESPARRE-MEDOC*</b> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CŒUR DE PRESQU'ÎLE 10 place du Maréchal Foch	<b>1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois</b> 9h00 - 12h30 Sur RV au 06 38 82 65 83
<b>LE TEICH*</b> SALLE DE LA POSTE	<b>1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois</b> 9h00 - 17h00 Sur RV au 06 38 36 72 22
<b>LIBOURNE*</b> MAISON DES ASSOCIATIONS 47, boulevard de Quinault	<b>1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois</b> 9h00 - 17h00 Sur RV au 06 85 86 98 85
<b>PAULLAC*</b> POINT D'ACCÈS AUX DROITS (PAD) 7, rue Lucien Teyssier <b>(premier étage sans ascenseur)</b>	<b>1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois</b> 13h30 - 17h00 <b>3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois</b> Sur RV 9h - 12h30 / 13h30 - 17h. Sur RV au 06 38 82 65 83
<b>SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC*</b> MAISON DES SERVICES PUBLICS DU GRAND CUBZAGUAIS Ecoparc d'Aquitaine - av. Boucicaud	<b>1<sup>er</sup> jeudi et 3<sup>e</sup> mercredi de chaque mois</b> 9h00 - 17h30 Sur RV au 06 85 86 98 85

\*Accueils maintenus pendant les vacances scolaires